

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 6 janvier 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle des délibérations en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, MACOUIN Martine, ANQUETIL Sébastien, TRAMAUX Julien, BONNET Guillaume, RENAULT Françoise, BAUDOUIN Wilfried, RIMBEAU Jean-François, BOUTINEAU Francis.

Excusés : BERTAUD Chantal.

Absents : POIRAUDEAU Frédéric, ALLOUCHE Cédric.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame MACOUIN, Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame MACOUIN Martine de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Tarifs 2026
- Devis SEOLIS
- Vœux du Maire

Questions diverses

DCM - 2025 - 001 - Projet un renouveau urbain végétal et sécurisé pour Faye sur Ardin

Suite à la réunion de présentation du projet de requalification du centre bourg en date du 9 décembre 2024, les membres du conseil municipal devaient réfléchir aux différents scénarios proposés par Madame Alice BROILLIARD concernant la sécurisation de la route départementale.

Les conseillers ont longuement échangé et ont ressorti les points négatifs et positifs de chaque proposition. Ils ont statué sur le choix suivant :

Scénario 1 : Les conseillers présents ne sont pas favorable à cette solution. Le déport des véhicules sur la rue de la corderie pourrait entraîner une dégradation de cette chaussée et un mécontentement des riverains. Les feux se trouveraient à la suite d'un rétrécissement de la chaussée (quai de bus), ce qui pourrait créer un énervement des automobilistes donc un risque d'insécurité pour les piétons. En cas de panne, aucune visibilité d'un feu à l'autre. Autre point négatif : nous sommes dans un village et non dans une zone urbaine ; des feux ne seraient pas accueillis favorablement.

Scénario 2 : SENS DE CIRCULATION UNIQUE MONTANT POUR TOUS LES VÉHICULES

Même remarque que pour le scénario 1 : Le déport des véhicules sur la rue de la corderie pourrait entraîner une dégradation de cette chaussée et un mécontentement des riverains. Le problème concerne également les riverains de la zone à sens unique qui se verraient obligés de faire un large détour.

Scénario 3 : ZONE 30 ENTRE LA RUE DE LA MAILLE D'OR ET LA MAIRIE

Cette solution semble la plus approprié à la configuration des lieux avec certains aménagements : sur les 150 m entre l'entrée de l'école et le 33 route du Dragor, mise en place d'un plateau « doux » de 5.50m de large comme imposé par le département, trottoir franchissable d'environ 90 cm avec des jeux de couleur afin d'imposer un ralentissement des automobilistes.

L'ensemble des conseillers présents valident à l'unanimité l'avant-projet de la requalification du centre-bourg et création d'un espace paysager et retiennent le scénario trois, pour un montant total de

1 400 273.86 €

L'assemblée détermine une première tranche de travaux soit : aménagement du parc d'agrément, identification du parking des camping-cars, végétalisation autour de la salle des fêtes et de la mairie et aménagement de la RD pour la sécurisation de la liaison avec de l'école.

Madame le Maire est mandatée pour déposer les demandes de subventions se rapportant au projet.

Le Plan de financement se présente de la façon suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etude/MO	90035,00	DETR/DSIL	208584,00
Travaux	431427,19	FV Renaturation	50000,00
		Leader	25000,00
		Amendes de Police	20000,00
		Cads Bocages et Vergers	1000,00
		Commune	216878,19
TOTAL	521462,19	TOTAL	521462,19

DCM - 2025 - 002 - Animaux en divagation

Il est constaté que les chiens de certains habitants sont très souvent en divagation sur la voie publique. Malgré des courriers les informant de cette situation, rien n'est fait pour faire cesser cette nuisance. Il a été décidé de prendre un arrêté municipal qui sanctionnera les propriétaires d'une amende de la façon suivante :

- de 2^{ème} classe soit 150 €
- de 5^{ème} classe soit 1 500.00 € en cas de récidive.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	Absent
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	Excusé
MACOUIN Martine		BONNET Guillaume	
RIMBEAU Jean-François		BAUDOUIN Wilfried	
BOUTINEAU Francis		TRAMAUX Julien	
POIREAUDEAU Frédéric	Absent	RENAULT Françoise	

Réunion du 6 janvier 2025